



Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Cession au département de la parcelle AR 224**

La Présidente ouvre la séance.

**Étaient présents :** BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, LAMANTHE Didier, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Étaient absents :** MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur Norbert JOUVERT, Adjoint au Maire, indique que le Département a saisi la commune au sujet d'une cession foncière en faveur de la parcelle sur la RD197c.

Elle se situe à la sortie du PRAE, au croisement de la route menant au Fesc. Suite à la réalisation de travaux, le département s'est rendu compte que ce lieu n'était pas intégré dans son espace public.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'il s'agit d'une régularisation. Le département se porte acquéreur du bien pour l'euro symbolique. Son service juridique assure la rédaction de l'acte administratif. La commune ne subit aucune conséquence financière de cette régularisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame la Maire à signer l'acte administratif relatif à cette décision.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-1-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

**OBJET : Signature d'une convention tripartite pour la gestion du Pont Georges FRECHE et de la RD 297c**

La Présidente ouvre la séance.

**Étaient présents :** BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Étaient absents :** MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur Norbert JOUVERT, Adjoint au Maire, relate des échanges entre le Département, les communes des Salles du Gardon et de La Grand'Combe au sujet de la convention de gestion du Pont Georges FRECHE et de la RD 297c.

Ces derniers ont conduit à une rédaction définitive fixant les responsabilités des trois signataires pour la gestion de ces lieux.

Monsieur JOUVERT explique que la commune aura à sa charge :

- l'éclairage public du pont et de la RD 297 c
- La signalisation verticale de police et horizontale en agglomération
- les trottoirs le long de la RD 297c et le mobilier urbain implanté sur trottoir, en agglomération
- les aménagements paysagers en bord de route départementale

Les communes acceptent l'entretien des éléments du domaine public routier départemental et ses dépendances.

Les travaux d'amélioration et d'embellissement engagés par les communes seront intégrés automatiquement dans le domaine public du Département

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-2-AI  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

Monsieur JOUVERT ajoute que le Département garde à sa charge l'entretien et l'exploitation ainsi que toutes les obligations afférant à la voie elle-même (chaussée) et aux parties non concernées par la présente convention, en dehors des pouvoirs de police des Maires.

Cette convention est conclue pour 15 ans.

Monsieur JOUVERT explique la nécessité de signer cette convention tripartite afin de gérer au mieux ces espaces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame la Maire à signer la convention de gestion.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

**La Maire de La Grand'Combe,**

**Laurence BALDIT**





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre  
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,  
étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de  
leurs délibérations.

#### **OBJET : Rachat d'une concession de cimetière à Monsieur COSTANZO Bruno**

La Présidente ouvre la séance.

**Étaient présents** : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ  
Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale,  
~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude,  
GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André,  
~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS  
Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, BOUIX  
Ludovic, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote** :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Étaient absents** : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX  
Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur Hubert DUMAS, Adjoint au Maire, indique que Monsieur COSTANZO Bruno a  
proposé à la commune le rachat d'une concession de 50 ans, vide, située sur le cimetière de  
l'Arboux, portant le numéro 5084 carré A, d'une superficie de 4.59 m<sup>2</sup>. Il donne les  
références budgétaires.

Cette parcelle a été acquise le 21 mai 2012 au prix de 350 €. La durée restant à encourir  
avant la date d'échéance de la concession est de 456 mois.

Monsieur DUMAS propose, au regard du prorata des mois à courir, de racheter cette  
concession au prix de 266 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité

- le rachat de ladite concession aux conditions énoncées ci-dessus
- la signature, par Madame la Maire, des actes relatifs à cette décision.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-3-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Participation au séjour au ski pour les collégiens grand'combiens**

La Présidente ouvre la séance.

#### **Etaient présents** : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

#### **Avaient donné procuration de vote** :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Etaient absents** : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame MONTENEZ rappelle que la commune participe, à hauteur de 30 € par collégien grand combiens, aux séjours organisés par le collège Léo Larguier.

Un séjour au ski a été organisé en janvier dernier. 20 collégiens grand'combiens ont pu en bénéficier.

Madame MONTENEZ propose de verser la somme de 600 € au collège afin de participer aux frais de séjour des élèves de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT



Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-4-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024







Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### OBJET : Participation aux frais de rénovation d'une façade – Monsieur KEBAILI

La Présidente ouvre la séance.

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

Etaient absents : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur DUMAS Hubert, Adjoint au Maire, indique que Monsieur KEBAILI Djamel a sollicité la commune pour une participation à ses frais de rénovation de façade pour une habitation située 1 ter impasse des jardins à La Grand'Combe.

Les travaux réalisés sont un enduit en monocouche. Le règlement de la commune validé en 2016 fixe une participation à hauteur de 7.62 € le m<sup>2</sup> dans une limite de 100 m<sup>2</sup> soit 762 €.

Monsieur DUMAS propose le soutien de la commune à cette hauteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition

Et ont les membres délibérant signés au registre,

Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe

Laurence BALDIT

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-5-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

**OBJET : SMEG : projet d'enfouissement des réseaux place Mathieu Lacroix et rues adjacentes**

La Présidente ouvre la séance.

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, BOUXX Ludovic, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

Etaient absents : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUXX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT Norbert, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : LA GRAND COMBE

Projet : Place Mathieu Lacroix et rues adjacentes Tranche 2

N° opération : 24-039

Evaluation approximative des travaux :

Electricité : 168 000 € TTC soit 1 512 € TTC d'études

Eclairage Public : 32 400 € TTC soit 356.40 € TTC d'études

Génie Civil Telecom : 32 400 € TTC soit 291.60 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans les cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-6-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Ville de la Grand'Combe

lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative
- approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- s'engage, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
- Electricité : 24-039-DIS : 1 512 € TTC
- Eclairage public 24-039-EPC : 356.40 € TTC
- Génie Civil Telecom 34-039 – TEL / 291.60 € ttc

Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT







Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Dénomination d'espaces publics**

La Présidente ouvre la séance.

#### **Etaient présents** : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, MIGLIORE ~~Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE ~~Rosemonde~~, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

#### **Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Etaient absents** : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame la Maire propose de rendre hommage à des personnalités ayant marqué l'histoire de notre pays en renommant des espaces publics de la manière suivante :

\* La place de l'Arboux, face au square de la Résistance, est proposée pour prendre le nom du couple MANOUCHIAN. Mélinée et Missak MANOUCHIAN, immigrés arméniens et résistants. Le couple a fait son entrée au Panthéon le 21 février dernier. Leur histoire et leur panthéonisation ont fait l'objet de reportages et autres diffusions.

\* L'espace de l'Arboux situé au cœur des immeubles, est en cours de requalification. Cet espace est proposé pour prendre le nom « espace Robert BADINTER ». Cet homme politique, essayiste et avocat est décédé le 9 février dernier. Il a œuvré pour l'abolition de la peine capitale en France. Il sera, lui aussi, panthéonisé comme l'a annoncé le Président de la République.





Ville de la Grand'Combe

Madame la Maire précise que ces nouvelles dénominations seront adressées au service du Cadastre ainsi qu'aux sites de géo localisation.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions de dénominations.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

**La Maire de La Grand'Combe,**

**Laurence BALDI**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-7-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

**VILLE DE LA GRAND'COMBE****Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du 27 février 2024**

Le Vingt-Sept de l'An Deux Mille Vingt Quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 19 février 2024 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

**OBJET : Correction et reprise de la délibération du 13 septembre 2023 portant Mise en place d'un permis de louer (corrections orthographiques et ajout de 3 rues)**

Le Président ouvre la séance.

Madame MONTENEZ Karine est nommée secrétaire pour la séance.

Madame la Maire revient sur la décision du 13 septembre dernier instaurant sur la commune l'autorisation préalable de mise en location.

Elle rappelle les objectifs de ce dispositif qui vise à renforcer les moyens d'actions préventives pour garantir aux occupants, des logements exempts de tout risque sanitaire.

Madame la Maire propose de corriger les dénominations orthographiques des rues sélectionnées et de rajouter trois rues omises lors de la première rédaction.

- Centre-Ville : Rue Anatole France, Rue de la Parreau, Rue de l'Arboux, Rue des Poilus, Rue Pasteur, Rue Saint Vincent, Rue Raoul Mourier, Rue du Repos, Place Mathieu Lacroix, Impasse Mermejean, Rue du Mas Paillassier, Rue des carrières, Rue des Lavoirs, Rue Sainte barbe, Rue Abbé Méjean, Rue Abbé Masson, Rue Saint Eloi, Rue de la République, Rue Emile Zola, Rue de la Paix, Rue de l'Apôtre, Impasse des bains, Traverse Callon, Boulevard Callon, Boulevard Talabot, Chemin Bas du Cimetière, Place Baptiste Marcet, Rue du Gouffre et Rue Mas Lafont.

- Quartier du Riste : Rue du Riste, Rue du Viaduc, Passage de la Treille, Passage des puits, Passage du Riste, Rue du pont et Rue du passage du Gardon.

- Trescol : Rue Platon, Avenue Marcel Feydédié, Rue courte et Rue du passage.

- L'Aubignac : Rue de la Frugère, Rue montagne Bernard, Rue de Calquières, Impasse des Calquières, Rue des Chênes verts.

- La Levade : Rue Jules Guesde et Chemin de la haute levade.

- Quartier des Pelouses : Rue du Brugas, Rue du Mas Chazelle, Rue maisons vieilles, Impasse des jardins, Boulevard du 8 mai 1945, Rue cités des pelouses, Rue des Pelouses, Rue des prés, Rue Mas Chapon, Impasse Mas Chapon et Rue Villa Béchard.

Madame la Maire indique qu'il convient de rajouter les rues suivantes : rue de La Clède, rue Jules Ferry, Rue Héloïse LARRIBE (ex Rue de l'Escalier)

Madame la Maire indique que le dispositif entrera en vigueur le 18 avril 2024 pour les rues concernées par la décision du 13 septembre 2023. Pour les 3 nouvelles rues, il entrera en vigueur 6 mois après la publication de la délibération d'Alès Agglomération (délai de 6 mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ces corrections ainsi que la désignation des 3 nouvelles rues.

Et ont les membres délibérants signé au registre,  
Pour expédition conforme,





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre  
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,  
étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de  
leurs délibérations.

#### **OBJET : Signature contrat de ville 2024-2030**

La Présidente ouvre la séance.

**Etaient présents** : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ  
Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale,  
~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude,  
GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André,  
~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS  
Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUIX  
Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, LAMANTHE Didier, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote** :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Etaient absents** : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX  
Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame la Maire rappelle que les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée  
traitant des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion  
sociale. Ils permettent d'apporter des aides spécifiques répondant à un besoin du territoire.

Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain et prévoient l'ensemble des actions  
à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la  
politique de la ville.

Les acteurs institutionnels sont l'Etat et ses établissements publics, le Département et la  
Région, les opérateurs de la protection social, de l'habitat et des acteurs économiques en  
particulier les associations et les habitants des quartiers situés en quartiers prioritaires.

Madame la Maire revient sur la situation de la commune et les évènements qui ont été  
organisés en 2023 pour que celle-ci soit maintenue en quartier prioritaire de la ville.

Il rappelle que cette décision, favorable pour notre territoire, a émergé suite à un travail de  
terrain mais aussi par la décision de fusionner avec une partie des communes de Branoux  
les Taillades (par le Galissard) et des Salles du Gardon (le long du Gardon)

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-9-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

Il ajoute que le GIP Contrat de Ville d'Alès a rédigé, en concertation avec l'ensemble des partenaires, le document contractuel pour la période de 2024 à 2030. Il en énumère les grandes lignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame la Maire à signer le contrat de ville 2024-2030

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-9-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024







Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### OBJET Création d'un poste d'adulte-relais

La Présidente ouvre la séance.

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

Etaient absents : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame la Maire propose la création d'un poste d'adulte-relais à compter du mois d'avril prochain. Ce type de contrat vise à améliorer les relations entre les habitants et les services publics. Ils assurent des missions de médiation sociale et ont un suivi des services de l'Etat.

Madame la Maire ajoute que le recrutement est conditionné à :

- avoir 26 ans et plus
- être sans emploi
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Madame la Maire indique que la commune souhaite orienter l'intervention du salarié vers des actions de médiations sociales et de tranquillité publique. D'autres missions pourraient être en lien aussi avec des orientations du CLSPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adulte-relais.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-10-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Règlement Budgétaire et financier M57**

La Présidente ouvre la séance.

#### **Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire**

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

#### **Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Etaient absents : MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier**

Madame EUGENE Pascale, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération du 20 juin 2023, la commune a adopté le passage à la nomenclature budgétaire M57.

Ce règlement formalise et précise les principales règles de gestion financière résultant du CGCT et de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la commune qui se dote d'un tel document. Il définit ainsi un référentiel commune et une commune de gestion partagée.

Le passage à la nomenclature M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, impose la rédaction d'un règlement budgétaire et financier. Celui-ci doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M557, plus particulièrement avant la séance au cours de laquelle le premier budget primitif relevant de cette nomenclature est voté.

Madame EUGENE ajoute que ce règlement décrit entre autres les grands principes et les phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur.

Le document, qui doit être adopté par l'assemblée, a été adressé à tous les membres avec

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-11-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

leur convocation.

Madame EUGENE explique que ce document évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente
- autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

**La Maire de La Grand'Combe,**

  


**Laurence BALDIT**





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Débat des Orientations Budgétaires**

La Présidente ouvre la séance.

**Étaient présents :** BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Étaient absents :** MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUIX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Après avoir entendu le rapport de Madame EUGENE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, qui a transmis et présenté une information sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation budgétaire est entreprise, le Conseil Municipal a procédé, lors de sa séance du 27 février 2024, au débat d'orientation budgétaire, dans le délai de deux mois, précédant l'examen du budget primitif.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

La Maire de La Grand'Combe,

Laurence BALDIT

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-12-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024





Ville de la Grand'Combe

République Française

## VILLE DE LA GRAND'COMBE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2024

Le Vingt Sept Février de l'an deux mille vingt-quatre

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

#### **OBJET : Vœu en faveur de l'inscription de l'IVG dans la Constitution**

La Présidente ouvre la séance.

**Étaient présents :** BALDIT Laurence, Maire

Mme M: JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, ~~BRUN Christian~~, MONTENEZ Karine, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, ~~JOUVE Rosemonde~~, ALBEROLA André, ~~PEREZ Joseph~~, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, ~~MALAVIEILLE Patrick~~, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, KORDJANI Anissa, ~~BOUX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, LAMANTHE Didier, MERAND Didier

**Avaient donné procuration de vote :**

Christian BRUN	à	André ALBEROLA
Rosemonde JOUVE	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Joseph PEREZ	à	Norbert JOUVERT
Patrick MALAVIEILLE	à	Laurence BALDIT
Marc KUBICA	à	Didier DART

**Étaient absents :** MIGLIORE Sébastien, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, LAMANTHE Didier

Madame la Maire propose d'adresser un vœu pur l'inscription de l'Interruption Volontaire de Grossesse dans la Constitution selon la rédaction suivante :

« « La loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'IVG. Il s'inscrit au rang des libertés fondamentales individuelles. IL s'agit de réaffirmer son caractère fondamental en France. Le droit d'avorter est aujourd'hui en régression dans plusieurs pays étrangers, même en Europe.

Le texte a été annoncé par le chef de l'Etat fin octobre 2023. Il fait suite à la proposition de loi constitutionnelle votée par le Parlement votée en février 2023 qui nécessitait l'organisation d'un référendum pour être définitivement adoptée

Le projet de loi est présenté en application de l'article 89 de la Constitution (procédure de révision de la constitution). Son article unique modifie l'article 34 de la Constitution (droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens) pour y inscrire que « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG.

Le Conseil Municipal de La Grand'Combe souhaite l'inscription de l'IVG dans la Constitution afin qu'il ne puisse pas y avoir à l'avenir de remise en cause de la loi dite Veil ».

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-13-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024







Ville de la Grand'Combe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette rédaction.

Et ont les membres délibérant signés au registre,  
Pour expédition conforme,

**La Maire de La Grand'Combe,**

**Laurence BALDIT**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
030-213001324-20240227-270224-13-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2024  
Date de réception préfecture : 05/03/2024

